



ANTICIPER & MINIMISER L'IMPACT D'UN CYBER RISQUE

*Professionnels, chefs d'entreprise,
vous êtes concernés.*

DÉCOUVREZ NOTRE OFFRE

Société Chevreuse Courtage, 44 rue de Lisbonne 75008 Paris

Tél. 01 58 62 52 10 - Fax 01 58 62 52 15 - contact@chevreuse-courtage.com



CYBER RISQUES

SE PROTÉGER N'EST PLUS UNE OPTION, C'EST UN ENJEU VITAL

En 2020, 14% des entreprises françaises ont fait l'objet d'une cyberattaque avec demande de rançon (ransomware). Se protéger des risques cyber n'est plus une option pour les acteurs économiques d'aujourd'hui, c'est un enjeu vital. Quelle que soit leur taille, les entreprises doivent préserver leur savoir-faire, leurs compétences et leurs données sensibles face à des attaques malveillantes aux conséquences potentiellement dévastatrices.

Vous proposer les couvertures d'assurances les plus adaptées est la raison d'être de Chevreuse Courtage. A ce titre, nous avons sélectionné les offres de trois compagnies d'assurance de premier plan pour vous accompagner dans la maîtrise de ces nouveaux défis. Se prémunir des risques cyber, c'est garantir au mieux votre résilience et votre compétitivité.

Les points clés :

- La sécurité informatique de votre organisation passe d'abord par une démarche d'analyse de votre exposition à ces nouveaux risques, puis par la mise en place d'une politique de prévention adaptée avant de transférer le risque à votre assureur.
- Cette analyse doit être individuelle et spécifique à votre organisation.
- Elle doit être portée par un responsable, clairement identifié en charge de la mise en place et du suivi de cette politique de management du risque cyber.
- Nous vous accompagnons dans cette étape préliminaire.
- En cas de cyberattaque, d'erreur humaine, de vol de données ou de cyber fraude, l'assurance prend en charge vos frais.

BONNES PRATIQUES ET OUTILS A METTRE EN OEUVRE POUR REDUIRE VOTRE RISQUE CYBER ET FACILITER SON ASSURANCE

► FACTEURS HUMAINS

- La lutte contre les cybers risques commence par une **sensibilisation / formation de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise à la vigilance et aux bonnes pratiques.**
- Au-delà de vos collaborateurs, **vos sous-traitants et prestataires doivent également être sensibilisés et formés contre ces risques.** Ils ne doivent pas représenter le maillon faible de votre protection face aux cyber menaces.

► FACTEURS ORGANISATIONNELS

- **La gestion des droits d'accès et des mots de passe.**
- **Le respect de règles simples d'hygiène informatique :** éviter l'utilisation des appareils personnels (clés USB ou disques durs externes) ainsi que les accès distants ou mobiles non sécurisés ; ne pas laisser en évidence ses mots de passe sur son bureau ; verrouiller son ordinateur à chaque fois que vous quittez votre poste de travail.
- **La mise à jour régulière de tous vos logiciels** (de comptabilité, de production, de gestion, etc.)

► OUTILS DE PROTECTION

- **La mise en place d'outils de protection :** anti-virus et pare-feux, outils de filtrage, outils et services de surveillance et de détection.
- **La mise en place des outils de résilience** via des sauvegardes et un plan de continuité d'activité.

► ASSURER MON ORGANISATION

- Le risque cyber impacte toutes les dimensions de votre organisation : vos biens, vos responsabilités, votre exposition médiatique. Pour protéger et assurer ce qui vous appartient : patrimoine et actifs deux solutions complémentaires :
 1. Les contrats de dommages aux biens couvrent notamment les incendies dont ceux qui ont pour origine une attaque cyber.
 2. Les contrats cyber, en complément, peuvent couvrir :
 - Les frais de reconstitution de données.
 - Les pertes d'exploitation consécutives à l'atteinte de vos données, à la sécurité ou à la disponibilité du système informatique.
 - Les principaux frais résultants d'une fuite de données personnelles et/ou confidentielles qui vous appartiennent ou vous sont confiées.

Pensez à assurer votre responsabilité vis-à-vis des tiers.

- **L'assurance Responsabilité Civile du Dirigeant d'Entreprise (RCMS)** a pour objet d'assurer le dirigeant mandataire social contre les conséquences financières qu'il subirait en cas de mise en cause de sa responsabilité pour tout manquement aux obligations légales, réglementaires ou statutaires, comme pour toute faute de gestion commise par imprudence, par négligence, par omission ou par erreur. Le dirigeant peut aussi voir sa responsabilité mise en cause s'il prend des décisions allant à l'encontre des statuts de la société. La RCMS vous protège en tant que personne physique, et par conséquent, elle protège également votre patrimoine personnel.

VOS CONTACTS

► **PRENDRE RENDEZ-VOUS**

01 58 62 52 10

► **NOUS ECRIRE**

contact@chevreuse-courtage.com

► **NOUS RENCONTRER**

44 rue de Lisbonne
75008 Paris

► **EN SAVOIR PLUS**

www.chevreuse-courtage.com